



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ROUEN, le 15 Septembre 2020

Vincent AUBERT
Pascal KOGUT
Sophie LOSFELD
IA-IPR EPS

A

Mesdames et Messieurs les professeurs
d'éducation physique et sportive,

S/C de

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement.

ENVOI PAR COURRIER ELECTRONIQUE

Inspection Pédagogique Régionale **Objet : Lettre de rentrée 2020 / 2021 - Education physique et Sportive.**

Nous souhaitons la bienvenue aux enseignants d'EPS nouvellement nommés dans l'académie et la meilleure suite possible à tous les collègues qui ont fait valoir leurs droits à la retraite.

Vincent AUBERT
Pascal KOGUT
Sophie LOSFELD
IA-IPR EPS

I - PILOTAGE DE LA DISCIPLINE

Modalités de suivi (suivi des enseignements et des équipes pédagogiques des BEF suivants) :

Téléphone 02 32 08 91 20	Vincent AUBERT	Pascal KOGUT	Sophie LOSFELD
Fax 02 32 08 91 24	vincent.aubert@ac-normandie.fr	pascal.kogut@ac-normandie.fr	sophie.losfeld@ac-normandie.fr
Mél vincent.aubert@ac-normandie.fr pascal.kogut@ac-normandie.fr sophie.losfeld@ac-normandie.fr	BEF Dieppe Eu Neufchâtel BEF Evreux Verneuil BEF Bernay Pont-Audemer	BEF Barentin Rouen Droite BEF Louviers Vernon	BEF Elbeuf Rouen Gauche BEF Fécamp Lillebonne BEF Le Havre

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

Divis L'inspection pédagogique régionale est accompagnée par 2 chargés de mission, Mylène AUGÉ et Eric OTTAVIANO et 2 conseillers techniques, Jacky CASTEL en charge de la formation continue et de la gestion des installations sportives et David SELIE, Interlocuteur Académique pour le Numérique et en charge des examens.

L'inspection pédagogique régionale tient à remercier chaleureusement Daniel RUCAR et Pierre GRAFF pour les services rendus dans leur fonction de chargé de mission.

Cette lettre a pour objectif de focaliser votre attention sur les informations essentielles de cette rentrée.

Pour suivre l'actualité académique et approfondir un certain nombre d'éléments, nous vous invitons à vous rendre régulièrement sur le site académique EPS, <http://eps.ac-rouen.fr/>.

Utilisation d'I-PackEPS

L'inspection pédagogique régionale utilise l'application I-PackEPS comme outil de pilotage et invite les enseignants d'EPS à saisir les renseignements suivants :

- Volonté d'assurer la fonction de tuteur pour des stagiaires L3, M1 et M2. Chaque enseignant doit signifier sa volonté ou non d'assurer cette fonction pour une mise à jour annuelle de la liste arrêtée et fournie aux responsables de la mise en stage des étudiants l'université. Cette saisie est nécessaire mais ne garantit pas le fait d'être sollicité pour assurer cette fonction. La liste est également complétée à l'issue des rendez-vous de carrière.
- Les spécialités sportives ou domaines de compétences particuliers des enseignants. Nous utilisons ces renseignements notamment pour construire, en lien avec la division des examens et concours, les listes des jurys des épreuves ponctuelles.
- Les programmations d'activités dans vos établissements. Nous exploitons ces données pour orienter nos choix en matière de formation continue et définir les activités académiques proposées aux examens.
- Pour les enseignants de lycées, les référentiels d'évaluation aux examens, afin d'en assurer le suivi par la commission académique d'harmonisation et de validation des notes (CAHN)

Nous invitons l'ensemble des enseignants à faire cette démarche avant la date butoir du vendredi 16 octobre 2020 à partir de i.PackEPS (excepté pour le dépôt des référentiels en lycée dont la date limite est fixée au mercredi 7 octobre 2020).

II – ENSEIGNEMENT - EXAMENS

a) Les examens au lycée

Le calendrier de la mise en place de la réforme de la certification est différente selon les examens :

- Pour le BGT et pour le CAP, il s'applique à partir de cette rentrée 2020
- Pour le BCP, il ne s'appliquera qu'à partir de la rentrée 2021

Organisation générale du calendrier pour l'année 2020 2021 à venir

		2020 - 2021
Enseignement général et technologique : BGT	Enseignement obligatoire en CCF	Application nouveaux programmes GT en terminale
	Certification	Nouvelle certification Bac GT
	Option facultative ponctuelle	Arrêt des options facultatives en Bac GT
	Enseignement obligatoire ponctuel	Nouvelles épreuves en Bac GT : 2 épreuves parmi 800m, danse ou tennis de table
Enseignement professionnel : Bac Pro	Enseignement obligatoire en CCF	Nouveaux programmes voie pro en 2 ^{nde} et 1 ^{ère} Bac Pro
	Certification	Actuelle certification en Bac Pro
	Option facultative ponctuelle	Options facultatives ponctuelles en Bac Pro
	Enseignement obligatoire ponctuel	Binômes actuels d'épreuves en Bac Pro
CAP	Enseignement obligatoire en CCF	Nouveaux programmes en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année CAP
	Certification	Nouvelle certification CAP
	Option facultative ponctuelle	Aucune
	Enseignement obligatoire ponctuel	Nouvelles épreuves en CAP : 1 épreuve parmi 800m, danse ou tennis de table

b) Agenda des examens

BGT, BCP et CAP : renseignement des protocoles sur **EPSNET** entre le 18 novembre 2020 et le **vendredi 18 décembre 2020**.

Organisations des épreuves d'options facultatives ponctuelles en bac pro et terminales obligatoires ponctuelles

Entre le lundi 19 avril 2021 et le vendredi 23 avril 2021

Arrêt des notes le vendredi 4 juin 2021
Dossiers EPSNET à rendre pour le mercredi 9 juin 2021
Sous-commission d'harmonisation le mardi 15 juin 2021
Commission académique d'harmonisation des notes le vendredi 18 juin 2021

L'inspection pédagogique régionale tient particulièrement à remercier l'ensemble des présidents de jurys pour le travail réalisé, pour certains depuis un très grand nombre d'années, dans l'organisation des épreuves ponctuelles facultatives ou obligatoires. Certains d'entre eux n'auront plus à effectuer cette mission dès cette année scolaire du fait de l'évolution des épreuves certificatives en EPS.

III – FORMATION

Les groupes de réflexion créés l'année dernière vont se réunir une 3^{ème} fois avant les vacances de la Toussaint pour finaliser leurs travaux et envisager leurs publications sur le site EPS.

Ces groupes ayant pour vocation de croiser les regards, d'échanger et de mutualiser des pratiques « inspirantes » dans 3 domaines (école inclusive, pédagogie du numérique et savoir s'entraîner), leur composition ne peut rester figée dans le temps mais doit au contraire pouvoir s'enrichir de nouvelles forces.

Aussi, quelle que soit votre expertise dans ces différents domaines, nous vous encourageons à candidater en nous envoyant par mail vos motivations.

Pour rappel, voici les objectifs visés par chaque groupe et les questions auxquelles ils tentent d'apporter des réponses :

- Groupe « EBEP » : Pour accompagner la mise en œuvre d'un « véritable service public de l'école inclusive » : *quelles propositions pédagogiques pour assurer la réussite de tous les élèves dans le contexte d'un cours d'EPS ordinaire ?*
- Groupe « Numérique » : Pour enrichir les propositions pédagogiques visant l'acquisition par les élèves *d'outils et méthodes pour apprendre* : *quels scénarios pédagogiques pour assurer l'engagement de l'élève dans un projet personnalisé d'apprentissage ?*
- Groupe « savoir s'entraîner » : Pour aider les équipes EPS à construire un parcours de formation qui associe développement de sa motricité et visée éducative : *quelles propositions pédagogiques pour assurer le développement de cette compétence dans chaque champ d'apprentissage ?*

IV – ACTIONS EDUCATIVES, ARTISTIQUES ET SPORTIVES

Journée du sport scolaire

Nous félicitons l'ensemble des équipes pédagogiques qui ont su, comme les années précédentes, être force de propositions d'animations sportives lors de la journée nationale consacrée au sport scolaire. (JNSS). **La JNSS, est organisée en interne le mercredi 23 septembre 2020 autour de la thématique de la santé et la reprise d'activité en EPS.**

Au début de cette nouvelle année scolaire, nous vous adressons nos plus sincères encouragements. Nous comptons sur vous pour garantir, malgré ce contexte particulier, la préservation de la santé des élèves ainsi que le respect des enjeux fondamentaux de la discipline.

Vincent AUBERT, Pascal KOGUT, Sophie LOSFELD

ANNEXE - Références institutionnelles

	COLLÈGE	LYCÉE PROFESSIONNEL	LYCEE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE
Textes Programmes	Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015.	Classe de terminale : Bulletin officiel spécial n° 2 du 19 février 2009. Classes de 2 nd , 1 ^{ère} et CAP : Arrêté du 3 avril 2019 publié au BO spécial N°5 du 11 avril 2019.	Arrêté du 17 janvier 2019 publié au BO spécial n°1 du 22 janvier 2019.
Textes Certificatifs	Décret du 31 décembre 2015 Arrêté du 31 décembre 2015 Note de service du 06 avril 2016	<p>Session 202: Bac Pro Circulaire n° 2018-029 du 26-2-2018 Évaluation de l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles</p> <p>Session 2022 : Arrêté du 17-6-2020 - J.O. du 5-7-2020 Unités générales du baccalauréat professionnel et modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général</p> <p>Session 2021 CAP : Arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général</p> <p>Circulaire du 17-7-2020 parue au BO n°31 du 30 juillet 2020 Évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive au certificat d'aptitude professionnelle - Organisation des épreuves en contrôle en cours de formation et sous la forme ponctuelle - référentiel national d'évaluation.</p>	<p>Arrêté du 28-6-2019 - J.O. du 18-7-2019</p> <p>Circulaire n° 2019-129 du 26-9-2019 parue au BO n°36 du 3 octobre 2019</p> <p>Évaluation de l'éducation physique et sportive – Organisation du contrôle en cours de formation (CCF) et référentiel national d'évaluation</p>
L'unité facultative d'EPS Bac Pro	Arrêté du 7 juillet 2015, paru au BO n° 32 du 3 septembre 2015. Une épreuve facultative EPS évaluée en mode ponctuel terminal est offerte aux élèves de bac professionnel depuis la session 2016 (coefficient 1).		
Haut Niveau	Note de service du 30 Avril 2014, Bulletin officiel n° 23 du 5 juin 2014 Convention cadre région académique du 17 février 2017		

Association sportive	Décret du 7 Mai 2014, Note de service du 25 Mai 2014 parue au BO n°22 du 29 Mai 2014
Sections Sportives Scolaires	Circulaire n° 2020-099 du 10-04-2020 parue au BO n° 18 du 30 avril 2020 Circulaire relative aux section sportives scolaires (SSS) et aux sections d'excellence sportives (SES)
Natation et Attestation scolaire « savoir nager »	Circulaire n°2017-127 du 22 août 2017 publiée au BO n°34 du 12 octobre 2017 : Enseignements primaire et secondaire – Enseignement de la natation.
Conditions d'enseignement	Emploi du temps de l'EPS : Circulaire du 24 Août 1976. Risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire : Circulaire du 13 Juillet 2004 BO n° 32 du 9 septembre 2004.
Textes fondamentaux	Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école : Journal officiel du 09 Juillet 2013
Sécurité	Les conditions spécifiques d'exercice des enseignements et des pratiques pour les APPN justifient qu'ils soient soumis, dans le cadre scolaire, à des exigences strictes de sécurité rappelées dans la note de service n° 94-116 du 9 mars 1994 et la circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004. En complément de ces directives, la nouvelle circulaire n° 2017-075 du 19 avril 2017 énonce des conseils et des recommandations spécifiques aux APPN. <i>Textes complémentaires :</i> ! <i>L'exigence de la sécurité dans les APPN Rapport N°2016-081 Novembre 2016</i> ! <i>Les sports de nature en séjours scolaires.</i>